

Synthèse des contributions de la session 1 de l'atelier

« Bâtiment – Industrie » du 15/09/2011

1. Industrie

1. *Capacité d'analyse par typologie d'acteur limitée :*

Une analyse de l'efficacité énergétique actuelle des différents process sur la région serait pertinente et utile pour dégager des enjeux adaptés à chaque typologie d'acteur, toutefois, à l'exception des plus gros industriels, les données de consommation sont confidentielles ou ne sont connues que globalement à un niveau régional.

Une exception : la très forte contribution d'un site industriel est bien identifiée dans le bilan régional (Arcelor : usine de production d'acier située dans le port de Fos).

Enquête en cours au niveau de la DREAL PACA auprès des 150 plus grosses installations. 60 Réponses collectées actuellement. Une des pistes à l'étude serait d'imposer un diagnostic aux entreprises n'ayant pu justifier un certain niveau d'efficacité énergétique (en s'appuyant sur les BREFs élaborées au niveau européen). Certaines données collectées dans le cadre de cette enquête sont toutefois confidentielles.

Une opération d'accompagnement initiée par des CCI et CMA a fait l'objet d'un bilan avec identification de secteurs prioritaires par type d'activité/taille des enjeux. Ce bilan est consultable sur le site du CNIDEP.

2. *Prise de conscience et maîtrise de l'enjeu « énergie » par les industriels :*

Les gros industriels suivent finement leurs consommations et disposent d'une bonne connaissance des solutions techniques et leviers possibles.

Problématiques :

- Capacité d'investissement vis-à-vis des montants en jeu.
- Faible visibilité de l'industriel dans la durée : difficultés à s'engager dans la durée.

Les PME ne se préoccupent que partiellement de leurs consommations énergétiques qui ne représentent que de l'ordre de 2% à 3% de leur chiffre d'affaire.

Problématiques :

- Sensibilisation aux enjeux de l'énergie : enjeu souvent secondaire.
- Difficulté pour lever les financements.

- Garantie de performance/résultat des actions mises en œuvre.

3. Territorialiser les enjeux :

Certains territoires sont concernés par des typologies d'activité industrielles spécifiques et méritent d'être distingués dans l'analyse.

Ex : Capture et valorisation du carbone, peut-être pertinent pour maintenir la compétitivité des activités industrielles de l'étang de Berg tout en réduisant leurs impacts environnementaux.

Ex : La CCI Alpes Maritime développe un package de solutions spécifiquement adaptées aux industries présentes sur le département des Alpes Maritimes.

4. Quels outils mettre en place pour que les actions de performance énergétique soient mises en œuvre ?

Les moyens de financement :

Fond chaleur renouvelable, appel à projet SIAT, CEE,...

Les financements sont plus faciles à lever si présence d'une garantie de performance après mise en œuvre de l'action.

Les motivations d'action : Des motivations uniques pour chaque entreprise à cerner au cas par cas :

- Actions sur le patrimoine : pour les entreprises propriétaires du terrain/bâtiment. Permet une valorisation du foncier.
- Actions sur l'appareil productif : pour les entreprises en location qui ne conservent que leur appareil productif en cas de déménagement.

L'accompagnement :

Comment généraliser l'action de la CCI – CMA Alpes Maritime à l'ensemble de la Région : passer d'une échelle de 100 à 100 000 entreprises.

Les leviers d'action des collectivités territoriales :

Aucun levier d'action à la disposition des collectivités territoriales pour contraindre directement les industriels à réduire leurs consommations d'énergie.

Les leviers d'action des collectivités concernent plutôt l'aménagement du territoire, la desserte des zones d'activité.

Travailler en synergie avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT).

2. Bâtiments

1. *Connaissance des parcs :*

Bonne description du parc résidentiel mais description moins précise du parc tertiaire, en particulier : pas de distinction entre les surfaces de commerce diffus/grande surface. En région PACA, le parc tertiaire n'est pas mieux connu au niveau des CCI non plus.

La part des résidences secondaires est particulièrement importante en PACA : le taux d'utilisation des résidences secondaires serait intéressant à suivre.

2. *Respect des réglementations :*

La part des constructions neuves respectant la réglementation thermique (RT) est inconnue. Le parti pris de la Région est que, pour le scénario tendanciel, les réglementations sont entièrement appliquées.

3. *Consommation réelle et consommation réglementaire :*

EDF a instrumenté et suit la consommation de 20 maisons construites récemment et dont les performances sont proches de la RT 2012 pour confronter le calcul conventionnel à la vie réelle de 20 familles.

4. *Des usages et énergies à forts enjeux pour la Région PACA :*

Le bois énergie :

Très critiqué pour ses émissions de particules, des mesures pour les réduire sont nécessaires et existent. L'ADEME ne subventionne que les installations dont le taux d'émission est de la moitié au quart du seuil réglementaire. Toutefois, le rôle du bois dans les émissions globales de poussière au niveau régional est très faible et restera négligeable.

La Climatisation :

Parc existant :

La part des logements existants climatisés utilisée dans l'étude d'Energie Demain provient d'une extraction des données INSEE au niveau régional obtenues dans le cadre de l'enquête logement.

Parc neuf :

La réglementation limite a priori les consommations de climatisation : Si une climatisation est prévue, les consommations associées sont en substitution des autres usages et une contrainte existe sur le confort d'été.

Toutefois :

- Les principes constructifs standardisés des Bâtiments Basse Consommation ne sont pas tous adaptés au climat en région PACA. (Bâtiments Durables Méditerranée travaille à promouvoir la conception de bâtiments adaptés.)
- Si le bâtiment n'est pas livré avec une climatisation, il est toutefois possible qu'un système peu coûteux et peu performant soit installé par la suite par l'occupant pour des raisons de confort, augmentant alors significativement les consommations du bâtiment.
- Le fort développement des pompes à chaleur pour satisfaire les besoins en chauffage généralise dans les foyers un équipement souvent aussi capable de climatiser.

Les scénarios ne modélisent pas les aspects comportementaux et supposent que les bâtiments neufs ne sont pas climatisés.

Electricité spécifique :

Les consommations d'électricité spécifique sont en permanente augmentation. Toutefois, leurs baisses est une exigence pour certains territoires dont les réseaux électriques actuels sont à la limite de leurs capacités.

5. La rentabilité économique :

Une notion à considérer avec précaution :

- les choix sont souvent dictés par d'autres enjeux : exemple du remplacement de fenêtre au bout de 50 ans sans calculer la rentabilité de l'opération mais résultat visible, palpable.
- Choisir les actions à mettre en œuvre mesure par mesure selon leur rentabilité économique conduit à ne jamais réaliser certaines actions dont le potentiel d'économie d'énergie et d'amélioration du confort sont pourtant les plus forts (ex : Isolation des murs).
- Le raisonnement doit être effectué par bouquet de travaux afin de prendre en compte les synergies entre les actions. La rentabilité économique est alors à approcher par le biais du surcôt sur l'entretien global.
- La rentabilité des opérations est fortement dépendante des coûts des énergies. L'étude d'Énergie Demain ne prend pas d'hypothèse d'évolution des coûts de l'énergie mais approche la rentabilité économique non pas en temps de retour mais par le biais du coût de l'énergie économisée, coût qui peut alors être comparé aux prix des énergies conventionnelles.
- La réduction des consommations énergétiques réduit aussi la sensibilité aux fluctuations des prix des énergies conventionnelles.

Compte rendu session 1 atelier Bâtiment industrie

- La mise en œuvre d'actions de performance énergétique sur le bâti valorise la valeur foncière du bâtiment : Valeur verte. Comment les marchés immobiliers de la Région PACA sont-ils susceptible de valoriser cette valeur verte ?

L'orientation de la politique au niveau état va dans le sens de bouquets travaux : suppression du crédit d'impôt sur les fenêtres, augmentation du plafond de l'éco PTZ à 50 000€ et cumul possible avec crédit d'impôt.

L'optimum technico-économique :

Orienter les interventions à hauteur de l'optimum technico économique permet, par des rénovations partielles bien ciblées, de valoriser la plus importante part du gisement accessible pour des moyens financiers et délais donnés. Si cette approche permet de baisser rapidement les consommations et émissions de gaz à effet de serre associées, le risque réside dans le surcoût rédhibitoire que nécessiterait une ré-intervention par la suite pour toucher l'ensemble du gisement d'économie d'énergie : risque de tuer le gisement.

Le choix est à prendre en considérant l'impact engendré par le fait de rallonger la durée des opérations de rénovation (des bâtiments fortement consommateurs rénovés plus tardivement) à celui du potentiel d'économie non valorisé (bâtiments rénovés à un niveau moyennement consommateur) d'ici à une échéance donnée.

Le facteur 4 :

Aux vues des résultats de l'étude d'Energie Demain, l'atteinte du facteur 4 dans les délais semble compromise : de ce fait adapter les mesures pour cibler certaines typologies de bâtiment à prioriser par niveau d'efficacité d'investissement (optimum technico-économique) pourrait être une approche à privilégier.

6. Les financements :

Les budgets nécessaires pour intervenir sur le bâti sont importants. Lever les financements nécessite de connaître les sources de financement possibles – et donc d'accompagner et capitaliser un retour d'expérience auprès des particuliers – et pose la question du risque de non performance après travaux.

2 leviers d'actions envisageables ont été évoqués :

- Création d'une société publique locale :

Une société publique locale peut agréger toutes les aides disponibles et financer les travaux à la place du particulier qui paie ensuite une redevance à l'image de la taxe foncière. Mécanisme actuellement en expérimentation en Picardie.

Une approche comparable est en préparation par la CPA (opérationnel en Janvier 2012) : Aide à la rénovation des logements existants sur les catégories sociales les moins favorisées. En combinant

Compte rendu session 1 atelier Bâtiment industrie

toutes les aides identifiées par la CPA, le taux de couverture des opérations est de 80 à 100% de leur coût. Le coût actuellement estimé pour la CPA est de 200 à 300k€.

Comment généraliser à l'ensemble de la Région ? Est-ce que le budget à mobiliser peut être significatif à l'échelle régionale ? A priori, non.

Toutefois, à un niveau significativement plus élevé de l'activité sur la Région – généralisation de masse des actions –, les coûts des matériaux et systèmes sont susceptibles de baisser.

- Recours au Contrat de Performance Energétique.

7. Les leviers pour améliorer la qualité des opérations :

« Une révolution culturelle sur la façon de faire et la valorisation des économies d'énergie. »

Cinq leviers :

- La formation de l'ensemble de la chaîne de valeur (de la conception – architecture à la construction)

De nombreuses initiatives des acteurs existent (labels de qualité des artisans/installateurs et fabricants). Le Conseil Régional travaille également sur le sujet.

Le faible niveau de formation actuel va avoir pour conséquence de réduire la vitesse maximale à laquelle les travaux peuvent être généralisés au niveau régional.

Toutefois, dans un second temps, cela constitue un gisement de baisse des coûts des opérations.

- L'exigence de performance sur les zones d'activité / aménagement neuves par les collectivités.
- Le contrôle des travaux.

Le contrôle est insuffisant actuellement, toutefois un contrôle de qualité a un coût très conséquent. Quel compromis entre la réduction du coût du contrôle et le maintien d'un niveau d'efficacité pertinent ?

- L'exigence d'un engagement de performance et/ou d'un suivi associé à l'obtention des aides.

Exemple des CEE :

1^{ère} version du dispositif : la pose d'un système génère des CEE.

2nd version : l'obtention des CEE est conditionnée par un engagement dans la durée sur la performance.

- La garantie de performance :

A l'image de la Garantie Solaire : associer les installateurs / concepteurs / fabricants.

Compte rendu session 1 atelier Bâtiment industrie

Les opérations actuelles avec garantie de performance ne voient le jour qu'avec les collectivités et bailleurs sociaux : Ces opérations nécessitent une capacité d'investissement significative. Elles pourraient aussi être adaptées aux grosses copropriétés et permettraient de toucher le secteur diffus du parc privé. Toutefois aucune opération de rénovation énergétique n'a pu aboutir en grosse copropriété.

8. Urbanisme et typologie d'habitat

Le développement du secteur résidentiel est actuellement orienté vers l'individuel. Il faudrait l'infléchir vers une densification : habitat groupé.

Levier : Coordination des SCOT et PLU au niveau régional.

9. Les réseaux intelligents

Il s'agit de la mise en adéquation de la production locale avec la consommation locale : Un raisonnement à l'échelle locale.

Obligation européenne de déploiement d'ici 2020.

3 enjeux :

- Problématique de l'adéquation des bâtiments aux réseaux intelligents et compatibilités entre les systèmes.
- Des gains sur la sécurisation et la gestion du réseau électrique susceptibles de générer une baisse des émissions de CO2.
- Une baisse des consommations, grâce à une meilleure sensibilisation des consommateurs, mais ordre de grandeur bien plus faible que celle envisageable par l'efficacité énergétique.

10. Le développement des filières locales :

Promouvoir les matériaux locaux dans les projets de rénovation.